



REGIOSTARS 2025

GUIDE À L'INTENTION DES CANDIDATS

[Table des matières](#)

REGIOSTARS 2025.....	3
Catégories du concours	5
Critères d'éligibilité et d'attribution.....	15
Calendrier	16
Table de conversion	17

REGIOSTARS 2025

Concours annuel organisé par la DG REGIO depuis 2008, REGIOSTARS est devenu le label d'excellence européen pour les projets financés par l'Union européenne, qui démontrent les effets positifs et le caractère inclusif du développement régional. En 2025, les projets concourent dans cinq catégories, détaillées ci-dessous. En apportant des solutions à des défis communs et en exploitant au mieux les possibilités, les prix REGIOSTARS encouragent les régions à mettre en œuvre une politique régionale de l'Union encore plus efficace. Nous encourageons les candidatures provenant de régions européennes relativement moins développées et déposées dans tous les domaines relevant du programme. Le formulaire de candidature REGIOSTARS sur EUSurvey est ouvert jusqu'au 20 mai 2025.

Les prix REGIOSTARS récompensent des projets dans cinq catégories:

- **Catégorie 1) UNE EUROPE COMPÉTITIVE ET INTELLIGENTE**
Favoriser la compétitivité, l'innovation et la résilience économique
- **Catégorie 2) UNE EUROPE VERTE**
La transition verte, catalyseur du développement régional
- **Catégorie 3) UNE EUROPE CONNECTÉE**
Améliorer la mobilité et la connectivité entre les régions
- **Catégorie 4) UNE EUROPE SOCIALE ET INCLUSIVE**
Parvenir à une Europe plus inclusive en mettant à profit les talents régionaux
- **Catégorie 5) UNE EUROPE PLUS PROCHE DES CITOYENS**
Stimuler le développement durable de tous les types de territoires

Un jury d'universitaires émérites dans les domaines concernés analysera les candidatures présentées et sélectionnera les finalistes. Les finalistes seront ensuite invités à une «sélection finale» pendant la Semaine européenne des régions et des villes à Bruxelles.

Comme les années précédentes, le public aura la possibilité de voter pour son finaliste préféré pour l'attribution du «Prix du public». Tous les lauréats seront annoncés lors de la cérémonie de remise des prix REGIOSTARS, qui se tiendra également pendant la Semaine européenne des régions et des villes.

Les lauréats des cinq catégories et le lauréat du «Prix du public» bénéficieront d'une campagne de communication locale gérée en coopération avec la DG REGIO afin de promouvoir les activités récompensées dans la région.

Le présent guide à l'attention des candidats fournit une description détaillée des catégories de prix et des critères d'éligibilité et d'attribution. Les réponses aux questions fréquemment posées sont disponibles dans le document FAQ disponible sur le site REGIOSTARS.

Nous attendons avec impatience votre candidature et vous souhaitons bonne chance!
L'équipe REGIOSTARS

Catégories du concours

Catégorie 1 – Une Europe compétitive et intelligente

Favoriser la compétitivité, l'innovation et la résilience économique

La catégorie 1 englobe les projets qui contribuent à la réalisation de l'objectif stratégique 1, lequel consiste à parvenir à une Europe compétitive et intelligente en favorisant une transformation économique innovante et intelligente et la connectivité régionale en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC).

Depuis 1993, le marché unique est au cœur du projet européen. Il permet la libre circulation des personnes, des services, des biens et des capitaux, offrant des perspectives aux entreprises européennes ainsi qu'un plus grand choix et des prix plus bas aux consommateurs. Il constitue l'épine dorsale de la résilience de l'Europe. Il permet également aux citoyens de voyager, de vivre, de travailler ou d'étudier où ils le souhaitent. D'une manière générale, il aide les villes et les régions européennes à approfondir leur intégration dans l'Union européenne. L'un des principaux objectifs est de mettre en place un marché unique sans heurts, où les entreprises, indépendamment de leur taille ou de leur secteur d'activité, peuvent se concurrencer sur un pied d'égalité et peuvent développer, commercialiser et utiliser des technologies, des produits et des services numériques à une échelle qui dope leur productivité et leur compétitivité à l'échelle mondiale, et où les consommateurs peuvent avoir la certitude que leurs droits sont protégés. Grâce à un marché unique, l'Union européenne s'est engagée à renforcer sa position sur le marché mondial, à devenir un acteur mondial du numérique et à mettre en place une économie numérique équitable et compétitive.

La Commission est déterminée à faire des dix prochaines années la décennie numérique de l'Europe et à concrétiser une vision durable et centrée sur l'humain pour la société numérique, tout en visant la souveraineté numérique. La stratégie numérique de l'Union a pour objectif de faire en sorte que cette transformation soit profitable aux citoyens et aux entreprises, tout en aidant l'Union à atteindre son objectif de neutralité climatique d'ici à 2050. Les deux transitions (la transition verte et la transition numérique) devraient idéalement se renforcer l'une l'autre. Ces transitions consolident les marchés du travail et requièrent des travailleurs hautement qualifiés et compétents. Il est par conséquent essentiel d'encourager la reconversion et le perfectionnement professionnels ainsi que la réintégration sur les marchés du travail pour garantir que les transitions verte et numérique sont socialement équitables et justes.

Nous recherchons des projets de qualité qui favorisent une transformation économique innovante et intelligente, conformément aux objectifs de la double transition. Il s'agit, entre autres, de projets qui permettent d'améliorer les processus de numérisation et les compétences numériques et qui

se caractérisent par des méthodes innovantes destinées à mettre en œuvre des stratégies de recherche et d'innovation mobilisant les acteurs concernés, ou qui soutiennent les programmes des villes et villages intelligents. Les projets qui préparent les petites et moyennes entreprises (PME) européennes à affronter la concurrence dans une économie mondialisée sont les bienvenus et peuvent englober, par exemple, des activités qui visent à mettre au point de nouvelles technologies et de nouveaux produits, à améliorer les systèmes d'innovation, à renforcer la compétitivité grâce aux industries de la conception et de la création, à encourager l'entrepreneuriat social, à stimuler l'innovation sociale et l'innovation dans les services, ainsi qu'à promouvoir de nouveaux modèles économiques et les innovations fondées sur la pratique. Contribuer à la mise en place de systèmes d'innovation régionaux durables, favoriser l'autonomie industrielle de l'Europe ou faire progresser le marché de l'emploi dans les industries numériques pourraient être des objectifs de ces projets.

Références utiles

- Décennie numérique de l'Europe: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/europes-digital-decade>
- Stratégie industrielle pour l'Europe https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/european-industrial-strategy_fr
- Plan industriel du pacte vert pour l'Europe: https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal/green-deal-industrial-plan_fr
- Règlement européen sur les semi-conducteurs: https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/european-chips-act_fr
- Double transition: https://joint-research-centre.ec.europa.eu/jrc-news-and-updates/twin-green-digital-transition-how-sustainable-digital-technologies-could-enable-carbon-neutral-eu-2022-06-29_en
- Plateforme de spécialisation intelligente: <https://s3platform.jrc.ec.europa.eu>
- 30^e anniversaire du marché unique: https://single-market-economy.ec.europa.eu/single-market/30th-anniversary_fr
- 30 ans de marché unique: https://single-market-economy.ec.europa.eu/publications/single-market-30_en
- Villages intelligents européens: https://ec.europa.eu/enrd/smart-and-competitive-rural-areas/smart-villages/smart-villages-portal_fr.html

Catégorie 2 – Une Europe verte

La transition verte, catalyseur du développement régional

La catégorie 2 concerne les projets qui contribuent à la réalisation de l'objectif stratégique 2, lequel consiste à parvenir à une Europe verte et résiliente en promouvant une transition énergétique propre et équitable, les investissements verts et bleus, l'économie circulaire, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la prévention et la gestion des risques, et une mobilité urbaine durable.

L'Union européenne cherche à devenir le premier continent climatiquement neutre d'ici à 2050. Grâce à son ambitieux pacte vert pour l'Europe, l'Union européenne vise à améliorer le bien-être et la santé des citoyens et des générations futures en garantissant 1) de l'air frais, de l'eau propre, des sols sains et de la biodiversité, 2) des bâtiments rénovés et économes en énergie, 3) une alimentation saine et abordable, 4) davantage de transports publics, 5) une énergie plus propre et des innovations technologiques de pointe, 6) des produits plus durables qui peuvent être réparés, recyclés et réutilisés, 7) des emplois pérennes et des formations permettant d'acquérir les compétences nécessaires à la transition, et 8) une industrie compétitive et résiliente à l'échelle mondiale.

La préservation et la protection des mers, des océans et de l'environnement européens, qui constituent une source de richesse naturelle et économique pour l'Europe, sont au cœur du pacte vert pour l'Europe. D'une manière générale, il s'agit de protéger la biodiversité et les écosystèmes de l'Union, de réduire la pollution de l'air, de l'eau et des sols, de s'orienter vers une économie circulaire, d'améliorer la gestion des déchets et d'assurer la durabilité de l'économie bleue.

Le pacte vert pour l'Europe fournit un cadre important pour diverses initiatives. Par l'intermédiaire du plan REPowerEU, l'Union vise à soutenir les économies d'énergie, la production d'énergie propre et la diversification de l'approvisionnement énergétique. Pour parvenir à la neutralité climatique, la Commission a proposé la loi européenne sur le climat, qui fixe également un nouvel objectif, plus ambitieux, de réduction nette des émissions de gaz à effet de serre d'au moins - 55 % d'ici à 2030, par rapport au niveau de 1990. Le règlement relatif à la prise en compte des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (règlement UTCATF, révisé en 2023) définit la manière dont le secteur de l'affectation des terres contribue aux objectifs climatiques de l'Union, avec un objectif distinct d'absorptions nettes de carbone fondées sur les terres de 310 millions de tonnes-équivalent CO₂ d'ici à 2030.

L'Europe vise également à réformer le système agroalimentaire afin de faire de l'Union le chef de file mondial en matière de sûreté, de sécurité d'approvisionnement, de nutrition et de qualité. La stratégie «De la ferme à la table», par exemple, vise à accélérer la transition vers un système alimentaire durable. La transition verte de l'Europe peut également servir de moteur à la transition numérique, énergétique et industrielle de l'Europe, comme le prévoit la «double transition». Le mécanisme pour une transition juste favorise la transition vers une économie neutre pour le climat

en soutenant les territoires qui ont la plus forte intensité de carbone ou dans lesquels vivent le plus grand nombre de personnes travaillant dans le secteur des combustibles fossiles.

Nous recherchons des projets de qualité qui favorisent la création d'une Europe plus verte et plus résiliente et qui contribuent à atteindre les objectifs de neutralité climatique du pacte vert pour l'Europe et à améliorer les conditions environnementales. Les projets peuvent inclure, entre autres, des investissements dans des initiatives écologiques qui améliorent la qualité de l'air et de l'eau, encouragent l'agriculture durable et préservent les systèmes environnementaux. La création d'une économie circulaire efficace, la transformation vers une économie économe en ressources ou la transition vers les énergies renouvelables peuvent également être des objectifs de ces projets.

Références utiles

- Loi européenne sur le climat: https://climate.ec.europa.eu/eu-action/european-climate-law_fr
- Pacte vert pour l'Europe: https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr
- Stratégie «De la ferme à la table»: https://food.ec.europa.eu/horizontal-topics/farm-fork-strategy_fr
- Politique environnementale: https://environment.ec.europa.eu/index_en
- Plan industriel du pacte vert: https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal/green-deal-industrial-plan_fr
- Règles de l'Union en matière d'utilisation des terres, de changement d'affectation des terres et de foresterie (UTCATF): https://climate.ec.europa.eu/eu-action/land-use-sector_en
- Mécanisme pour une transition juste: https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal/finance-and-green-deal/just-transition-mechanism_en.

Catégorie 3 – Une Europe connectée

Améliorer la mobilité et la connectivité entre les régions

La catégorie 3 englobe les projets qui contribuent à la réalisation de l'objectif stratégique 3, lequel consiste à améliorer la mobilité et la connectivité.

Une infrastructure connectée, moderne, sûre et intelligente sera essentielle à la cohésion et à la réalisation du pacte vert pour l'Europe. À ce titre, l'Union européenne s'est engagée à soutenir la mise en place de réseaux transeuropéens hautement performants, durables et aux interconnexions efficaces dans les secteurs des transports, de l'énergie et des services numériques. La politique des transports de l'Union vise à garantir une circulation fluide, efficace, sûre et libre des personnes et des biens dans l'ensemble de l'Union au moyen de réseaux intégrés utilisant tous les modes de transport (route, rail, eau et air).

La politique énergétique vise à mettre en place un système énergétique à l'échelle du continent où l'énergie circule librement à travers les frontières, sur la base d'une concurrence et d'une régulation efficace des marchés de l'énergie au niveau de l'Union si nécessaire, et à assurer un approvisionnement énergétique sûr aux citoyens. En tant que telle, la politique définit l'objectif d'une union de l'énergie résiliente, avec des objectifs climatiques ambitieux au cœur de cette union. Il s'agit de fournir aux consommateurs (ménages et entreprises) de l'Union une énergie sûre, durable, compétitive et abordable.

Parallèlement, dans sa stratégie numérique, l'Union formule l'objectif de faire de l'Europe le continent le plus connecté d'ici à 2030. Pour y parvenir, par exemple, l'Union élabore des règles harmonisées pour les services de connectivité, a introduit le code des communications électroniques européen et prône les réseaux sans fil. L'objectif principal de la décennie numérique en matière de connectivité est de permettre à chaque foyer européen d'accéder à l'internet à haut débit d'ici à 2025 et à la connectivité gigabit d'ici à 2030. Le programme numérique du mécanisme pour l'interconnexion en Europe soutient par exemple douze «corridors numériques transfrontaliers», établis pour accueillir des tests en direct de la 5G pour la mobilité coopérative, connectée et automatisée. Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe continue de soutenir les investissements qui comblent les chaînons manquants de l'épine dorsale de l'Europe dans les domaines de l'énergie, des transports et du numérique.

Nous recherchons des projets de qualité qui favorisent l'avènement d'une Europe plus connectée. Il s'agit, entre autres, de projets qui favorisent la mise au point de solutions de mobilité efficaces, sûres et respectueuses de l'environnement au sein de l'Union et qui créent les conditions d'une industrie compétitive génératrice de croissance et d'emplois. Ces projets peuvent également porter sur des questions aussi variées que les droits des passagers ou les carburants propres. Les projets peuvent également contribuer à la réalisation des objectifs des réseaux transeuropéens dans le domaine de l'énergie, des transports ou de la connectivité numérique. De manière explicite, les projets peuvent mettre en évidence l'installation de nouvelles infrastructures énergétiques ou de transport, ou la réhabilitation ou la mise à niveau

d'infrastructures existantes. Ils peuvent également illustrer la mise en place d'infrastructures sûres, sécurisées et durables à haute performance, parmi lesquelles les réseaux gigabit et 5G; le renforcement de la capacité et de la résilience des infrastructures numériques de base; ou la numérisation des réseaux de transport et d'énergie.

Références utiles

- Stratégie numérique pour l'Europe: <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/64/digital-agenda-for-europe>
- Politique énergétique: <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/68/energy-policy-general-principles>
- Stratégie de l'union de l'énergie: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM:2015:80:FIN>
- Transition vers une énergie propre: https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal/energy-and-green-deal_fr
- Mécanisme pour l'interconnexion en Europe: https://cinea.ec.europa.eu/programmes/connecting-europe-facility_en
- Corridors transfrontaliers 5G: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/cross-border-corridors>
- Politique des transports: https://transport.ec.europa.eu/facts-fundings_en

Catégorie 4 – Une Europe sociale et inclusive

Parvenir à une Europe plus inclusive en mettant à profit les talents régionaux

La catégorie 4 concerne les projets qui contribuent à la réalisation de l'objectif stratégique 4, lequel consiste à parvenir à une Europe plus sociale et plus inclusive en mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux.

L'Union européenne est fondée sur les valeurs de dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'état de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Dans cette optique, l'Union déploie des efforts considérables pour lutter contre toute forme de discrimination et renforcer l'égalité de traitement de tous les Européens, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes, l'intégration des migrants et l'accessibilité des personnes handicapées. L'article 21 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne précise que toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la nationalité, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle est interdite dans l'Union européenne.

Dans cette optique, les 20 principes du socle européen des droits sociaux orientent l'Union vers une Europe sociale forte, équitable, inclusive et offrant une foule de possibilités à tout un chacun. Au rang de ces principes figurent l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, des conditions de travail équitables et le droit à une protection sociale adéquate et à l'inclusion. Le plan d'action qui en découle doit permettre d'atteindre trois objectifs ambitieux d'ici à 2030. Premièrement, faire en sorte qu'au moins 78 % de la population âgée de 20 à 64 ans ait un emploi; deuxièmement, faire en sorte qu'au moins 60 % de tous les adultes participent à une formation chaque année; et troisièmement, réduire d'au moins 15 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Les facteurs qui mettent au défi la stratégie européenne en matière de compétences sont, entre autres, l'évolution démographique vers une société vieillissante et les crises mondiales qui se répercutent sur l'Europe. Plus de trois quarts des entreprises de l'Union déclarent avoir des difficultés à trouver des travailleurs possédant les compétences nécessaires. Sont concernés en particulier les emplois dans les secteurs des hautes technologies et de la transformation numérique. L'évolution rapide vers une Europe neutre pour le climat et la transformation numérique modifient notre façon de travailler, d'apprendre, de participer à la société et de vivre au quotidien. L'Europe a à cet égard l'occasion de devenir plus sociale et plus inclusive si ses citoyens acquièrent les bonnes compétences.

Afin de devenir une société plus sociale et plus inclusive, l'Union élargit également sa stratégie et finance, par exemple, des projets conformes aux objectifs en matière de logement social et abordable ou de soutien à l'amélioration des soins de santé.

Nous recherchons des projets de qualité qui contribuent à une société plus inclusive dans son ensemble, à la non-discrimination de toute personne et à l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de l'Union et au-delà. En particulier, les projets doivent défendre les 20 principes ainsi que les trois objectifs du plan d'action sur le socle européen des droits sociaux. Il peut s'agir, par exemple, d'activités sur le marché du travail, dans le secteur de l'éducation, dans les communautés locales et dans les réseaux internationaux. De manière explicite, les projets doivent faire preuve d'innovation en favorisant l'inclusion active des personnes discriminées ou menacées de discrimination, en facilitant la réintégration des personnes défavorisées sur le marché du travail, en contribuant à l'égalité entre les hommes et les femmes et à la diversité au moyen de stratégies de gestion, ou en créant des emplois dans le cadre du travail d'intégration et des efforts de lutte contre les discriminations. En outre, les projets qui concernent les soins aux enfants et aux personnes âgées, ou la santé en général, et qui contribuent à un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée sont les bienvenus.

Références utiles

- Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:12012P/TXT>
- Socle européen des droits sociaux: <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1226&langId=fr>
- Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux: <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1607&langId=fr>
- DG JUST, Égalité entre les hommes et les femmes: https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights/gender-equality_fr

Catégorie 5 – Une Europe plus proche des citoyens

Stimuler le développement durable de tous les types de territoires

La catégorie 5 englobe les projets qui contribuent à la réalisation de l'objectif stratégique 5, lequel consiste à favoriser le développement durable et intégré de tous les types de territoires et d'initiatives locales.

L'Union européenne s'est engagée dans le développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales. Pour parvenir à la cohésion européenne, il est essentiel de surmonter les obstacles multithématiques que pose un développement régional intégré dans tous les secteurs. Par l'introduction de cet objectif stratégique transversal, l'Union vise à reconnaître l'importance des stratégies d'investissement intégrées ciblant différentes échelles territoriales (par exemple les villes, les zones rurales, les zones métropolitaines et les régions fonctionnelles) où les citoyens travaillent, vivent et se déplacent quotidiennement.

L'Union entend relever ces défis constatés sur un territoire donné, pour lesquels les acteurs locaux élaborent des solutions locales. L'adoption d'une approche territoriale explicite signifie que les besoins, les défis et les perspectives de développement doivent être en adéquation avec le contexte territorial et l'échelle spatiale appropriés. La Commission reconnaît le rôle des villes de petite et moyenne taille et des approches des zones fonctionnelles en tant que moteurs importants de l'attractivité et du développement des régions et des zones rurales, en créant des retombées positives entre les zones urbaines et les autres territoires et en renforçant les liens entre les zones urbaines et les zones rurales.

Au cours de la période 2021-2027, dans chaque État membre, au moins 8 % des ressources du Fonds européen de développement régional (FEDER) sont affectés aux villes de toutes tailles et à leurs zones métropolitaines et fonctionnelles dans le cadre de stratégies de développement territorial et/ou local, c'est-à-dire à l'aide de l'investissement territorial intégré (ITI), du développement local participatif, mais aussi d'outils analogues soutenant des approches intégrées conçues par les États membres. Les stratégies territoriales offrent la possibilité de renforcer les capacités et de lancer des actions locales contribuant aux politiques européennes, y compris les transitions verte et numérique.

Nous recherchons de projets de qualité qui facilitent la mise en œuvre de stratégies locales et régionales, telles que les stratégies de développement urbain durable ou les stratégies de développement territorial et local. Les projets peuvent également mettre en évidence certains domaines d'amélioration de la vie quotidienne des citoyens et favoriser le renforcement des capacités. Les projets visent à aider la région à faire face à certaines difficultés en matière de développement dans une zone urbaine fonctionnelle ou un territoire et à élaborer des solutions adaptées au lieu pour les citoyens.

Références utiles

- Initiative citoyenne européenne: https://commission.europa.eu/about-european-commission/get-involved/european-citizens-initiative_fr
- Cohésion territoriale: https://ec.europa.eu/regional_policy/policy/what/territorial-cohesion_en
- Manuel des stratégies de développement urbain: <https://urban.jrc.ec.europa.eu/urbanstrategies/territorial-focus#the-chapter>
- Manuel des stratégies de développement territorial et local: <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC130788>

Critères d'éligibilité et d'attribution

Critères d'éligibilité

Toutes les candidatures aux prix REGIOSTARS doivent répondre aux **critères d'éligibilité** suivants:

- a) La candidature doit être soumise via EUSurvey au plus tard le 20 mai 2025 à 23h59 (heure de Bruxelles);
- b) les candidatures doivent être rédigées dans l'une des langues officielles de l'Union;
- c) la candidature doit être accompagnée d'une lettre d'approbation de l'autorité de gestion compétente. La lettre d'approbation (un formulaire d'approbation rempli et signé par le chef de l'autorité de gestion ou un courriel contenant les informations équivalentes du chef de l'autorité de gestion confirmant l'approbation) doit être téléchargée au format PDF avec la candidature. (Veuillez noter qu'il est possible de présenter jusqu'à cinq projets par programme. L'autorité de gestion est responsable du respect de cette limite);
- d) la candidature doit se reporter à un projet qui a obtenu un cofinancement de l'Union au titre du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion, du Fonds social européen, du Fonds pour une transition juste ou à un projet qui a obtenu un financement de l'Union dans le cadre de n'importe quel volet des programmes Interreg, commençant au plus tôt le 1^{er} janvier 2014;
- e) seuls les projets menés à bien sont pris en considération. Un projet mené à bien est un projet dont toutes les activités prévues ont été réalisées, qui a reçu sa dernière contribution financière et qui a été déclaré clôturé par le bénéficiaire du projet et/ou l'autorité de gestion;
- f) le projet doit entrer clairement dans l'une des cinq catégories de prix. Un même projet ne peut être présenté dans plusieurs catégories.

Critères d'attribution

Toutes les candidatures éligibles seront évaluées par le jury de REGIOSTARS à l'aune des **critères d'attribution** suivants:

Cohésion	Contribution du projet à la cohésion économique, sociale et territoriale au sens large; dans une perspective suprarégionale à européenne. La valeur ajoutée d'un projet par rapport à la cohésion sera évaluée ici.
Retombées	Retombées locales et régionales du projet et qualité des résultats finaux. Comment le projet a-t-il permis des améliorations dans sa région?
Innovation	Caractère innovant du projet dans la logique de la catégorie de prix sélectionnée. Quelles sont les nouveautés? Qu'est-ce qui n'a pas été fait auparavant? L'innovation peut être comprise en termes économiques, sociaux et/ou écologiques.
Durabilité	Potentiel du projet à durer dans le temps (durabilité économique). Les efforts déployés dans le cadre du projet pour qu'il dure au-delà de sa durée de vie réelle doivent être démontrés.

- Citoyens Comment les citoyens et les acteurs de la société civile ont-ils participé à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre du projet?
- Transférabilité Potentiel du projet à être transféré à d'autres régions d'Europe et, dans le meilleur des cas, à être étendu et déployé dans l'ensemble de l'Union européenne.

Calendrier

Événement	Date
Début du concours	Mercredi 12 février
Date limite de candidatures	Mardi 20 mai
Informations sur la vérification de l'éligibilité	Vendredi 6 juin
Annonce des finalistes	Mercredi 16 juillet
Début du vote du public	Mardi 2 septembre
Formation en ligne sur la présentation du projet pour les finalistes (pitch)	Mi-septembre
Présentation (pitch) des finalistes et discussion avec le jury	Mardi 14 octobre (à Bruxelles)
Fin du vote du public	Mercredi 15 octobre
Cérémonie REGIOSTARS	Mercredi 15 octobre (à Bruxelles)
Campagnes locales avec les lauréats	À partir du 1 décembre

Table de conversion

Les projets doivent être présentés dans la catégorie correspondant à l'objectif stratégique au titre duquel ils ont été financés. Pour les projets financés au cours de la période 2014-2020, les candidats doivent se reporter à la catégorie de concours correspondant à l'objectif thématique au titre duquel ils ont été financés, comme indiqué dans le tableau.

Objectifs thématiques 2014-2020	Objectifs stratégiques 2021-2027
OT 1, OT 2, OT 3	OS 1 – Une Europe plus compétitive et plus intelligente
OT 4, OT 5, OT 6	OS 2 – Une Europe plus verte et à faible émission de carbone
OT 7	OS 3 – Une Europe plus connectée
OT 8, OT 9, OT 10	OS 4 – Une Europe plus sociale
ITI, développement local participatif, actions innovatrices urbaines	OS 5 – Une Europe plus proche des citoyens

Les projets menés au cours de la période 2014-2020 et relevant de l'objectif thématique 11 doivent être classés dans l'une des cinq catégories en fonction de leur sujet particulier.